

Demande de soutien au procès contre Tihange 2

Nous avons besoin de votre soutien financier. *Pourquoi ?*

Le procès à charge d'Engie-Electrabel, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) et l'État belge a été entamé par plus de 90 villes, communes, citoyens et autorités néerlandaises, luxembourgeoises et allemandes. Il semblait plus que souhaitable que le mouvement antinucléaire belge apporte sa pierre à l'édifice. Nucléaire Stop Kernenergie asbl et son porte-parole, Léo Tubbax, ont rejoint le procès en bonne entente avec les 90 villes et communes en tant que « parti intervenant volontairement ». Cela permet de faire jouer le crédit accumulé par Nucléaire Stop, déjà reconnu par le Tribunal de Première Instance de Bruxelles lors de son procès précédant et d'activer les droits constitutionnels belges puisqu'un citoyen belge se trouve désormais parmi les plaignants.

Pourquoi ce statut particulier de parti intervenant volontairement ?

Ce statut permet une certaine indépendance, par exemple de choisir librement son conseil. La collaboration entre Nucléaire Stop Kernenergie et Progress Lawyers Network a permis de développer une argumentation très forte sur les plans juridiques et techniques, rendue possible par le partage d'un grand nombre de valeurs entre les deux associations et la grande compétence de M^o Mieke Van den Broeck, ancien membre du Conseil d'administration de Greenpeace. La porte est également ouverte à des interventions sur la place publique.

Où en est la procédure ?

La plainte a été introduite le 13 janvier 2017. Notre demande d'intervention volontaire fut introduite le 23 juin. Engie-Electrabel déposait ses conclusions le 23 juin 2017. Ce document, épais de 135 pages mais mince au niveau du contenu, reprend les rengaines déjà débité au premier procès de Nucléaire Stop. En deux mots : le tribunal n'est pas compétent et la plainte n'est pas fondée puisque l'AFCN dit qu'il n'y a pas de problème.

Progress Lawyers Network et Nucléaire Stop ont travaillé intensément ensemble pour démontrer que la plainte est bel et bien fondée et que malgré le monologue apaisant de l'AFCN, il y a un problème de sécurité réel et clairement présent, et qu'il faut donc arrêter ce réacteur immédiatement et définitivement à moins que l'exploitant prouve qu'il est au moins aussi sûr que les autres réacteurs de son parc.

Qu'est-ce qui a changé ?

Par rapport au procès précédent, deux grands pas en avant ont été effectués. D'une part les hypothèses scientifiques de Prof. Bogaerts (KULeuven) à propos du développement des failles ou défauts d'hydrogène et celle des Prof. Boonen et Peirens (KULeuven) à propos de l'impossibilité que ces défauts soient présents depuis la forge. D'autre part, la Chaîne Humaine du 25 juin 2017 a démontré sur le terrain la grande inquiétude des citoyens de quatre États qui vivent sous le vent de la centrale.

Nous attendons maintenant les conclusions de l'État belge, plus particulièrement de M. J. Jambon, Ministre de la Sécurité et des Affaires Intérieures qui s'allie à l'AFCN et sera représenté par le même cabinet d'avocats. Il faudra alors à nouveau répondre à cette argumentation. Ensuite toutes les parties auront un droit de réponse. La procédure se terminera vraisemblablement dans un an.

Une partie du travail de recherche, de traduction, de référence et de synthèse a été effectué bénévolement par l'équipe de Nucléaire Stop Kernenergie. Le travail de PLN est presté pour une grande partie dans le cadre professionnel : il faut rémunérer ces services. Jusqu'à présent, 200€ ont été payés en frais de justice et 1.000€ en acompte à PNL, financé par quelques prêts et dons. Il faut maintenant rembourser ces prêts et accumuler des fonds, par de nouveaux prêts ou des dons pour mener la procédure jusqu'à une fin que nous croyons positive.

En pratique ?

Vous pouvez adhérer à Nucléaire Stop Kernenergie en cliquant « Je soutiens » sur le site <http://nucleaire-stop-kernenergie.org/> et en versant au moins 5€ sur le compte BE80 5230 8041 3277 BIC TRIOBEBB de Nucléaire Stop Kernenergie ASBL, ou verser un don ou un prêt sur le même compte en spécifiant les modalités par mail à nucleaire.stop.kernenergie@gmail.com ou par courrier postal à NSK asbl, rue Bouhouille, 14 à 4671 Blegny. Nous acceptons toutes les demandes sauf celles des personnes et associations d'extrême droite.

Le texte intégral de nos conclusions peut être obtenu en version PDF en échange d'un don sur le compte ci-dessus avec mention « conclusion » et en adressant la demande à nucleaire.stop.kernenergie@gmail.com.

Si vous le souhaitez, une version sous un autre format informatique est proposée à la vente. Contactez la même adresse électronique pour obtenir le texte ainsi que la facture. N'oubliez pas le nom de votre association ainsi que votre numéro d'entreprise et le format désiré.

Nous vous remercions déjà pour l'aide que vous apportez à ce combat.

Léo Tubbax
Porte-parole
Nucléaire Stop Kernenergie
0493/573740